

1<sup>ère</sup>  
année

## Licence avec Accès Santé

Enseignements liés à la licence d'inscription 24 ECTS

Enseignements liés à l'accès santé 24 ECTS

Enseignements transversaux 12 ECTS



Validation de l'année de L.AS 1  
(60 ECTS)



Examen de votre dossier\*



Dossier recevable

Admis  
direct

Admissible  
à l'oral

Non admis



Dossier non  
recevable



Non validation  
de l'année de L.AS 1



Réorientation  
dans une 1<sup>ère</sup> année  
licence disciplinaire  
(sans accès santé)



Validation de la 1<sup>ère</sup> année  
de licence disciplinaire



Passage en 2<sup>e</sup> année  
de licence disciplinaire avec option santé

Il ou elle peut à nouveau candidater aux études de santé en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année  
de licence accès santé (après validation de 60 ECTS supplémentaires,  
soit 120 ECTS au total)



2<sup>e</sup>  
année

Maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou 1<sup>ère</sup> année de massokinésithérapie